

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 28 mars 2018

Communiqué de presse

Embargo 28 mars 2018, 10h00

Des comptes 2017 positifs grâce à des charges sous contrôle et des revenus externes supérieurs aux attentes

Grâce à des revenus extérieurs en nette progression (BNS et impôt anticipé) et une bonne maîtrise des dépenses, le compte de résultats 2017 de l'Etat de Fribourg présente un bénéfice de 16,2 millions de francs. Les recettes supérieures au budget ont permis de renforcer notamment la provision en vue du volet cantonal du projet fiscal 2017 (+23 millions de francs) ainsi que le fonds d'infrastructures (+10 millions de francs) dont la mise à contribution sera substantielle dans les années à venir.

Dans sa séance du 20 février 2018, le Conseil d'Etat a arrêté les résultats des comptes 2017 de l'Etat de Fribourg. Ils se présentent de la manière suivante :

- > un excédent de revenus du compte de résultats s'élevant à 16,2 millions de francs ;
- > un excédent de dépenses de 105,8 millions de francs au compte des investissements ;
- > un excédent de financement de 11,5 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement de 110,9 %.

Compte de résultats	Comptes 2017	Budget 2017	Variations	Comptes 2016
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Revenus	3546,2	3455,5	+ 90,7	3469,6
Charges	3530,0	3455,0	+ 75,0	3545,4
Excédent de revenus / de charges (-)	+ 16,2	+ 0,5	+ 15,7	- 75,8

Avant opérations de clôture, le compte de résultats enregistre un excédent de revenus de 56,6 millions de francs.

I. Progression des revenus

Les revenus de l'exercice 2017 s'élèvent à 3546,2 millions de francs, soit un chiffre de 2,6% supérieur par rapport au budget. La situation se présente comme suit :

Revenus	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport au	
				Budget 2017	Comptes 2016
				en millions de francs	en %
Fiscalité cantonale	1320,8	1307,1	1286,5	+ 13,7	+ 2,7
Revenus des biens, taxes, émoluments	414,7	357,9	399,9	+ 56,8	+ 3,7
Transferts	1678,2	1638,8	1662,7	+ 39,4	+ 0,9
Autres (fonds, financements spéciaux, imputations internes)	132,5	151,7	120,5	- 19,2	+ 10,0
Total	3546,2	3455,5	3469,6	+ 90,7	+ 2,2

La progression des revenus constatée entre le budget et les comptes s'explique principalement par l'accroissement des revenus provenant de l'extérieur, à savoir :

- > le versement de la part au bénéfice de la BNS de 42,5 millions de francs ;
- > la croissance dans les transferts provenant en grande partie de la progression exceptionnelle de la part à l'impôt anticipé (+ 15,4 millions de francs). Les revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques croissent également, notamment ceux liés à la participation de la Confédération pour l'aide sociale pour les réfugiés (+ 8,6 millions de francs) et à la participation de la HES-SO (+ 4,9 millions de francs).

L'augmentation de la fiscalité cantonale est due en particulier aux impôts sur les gains en capital, aux droits de mutation ainsi qu'au produit des impôts des personnes morales.

La diminution des revenus relatifs aux fonds et financements spéciaux est due notamment à des prélèvements sur provisions plus faibles que prévu au budget.

II. Des charges sous contrôle malgré la fin de certaines mesures d'économies

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2017 s'élève à 3530 millions de francs, soit 75 millions de francs ou 2,2 % de plus qu'au budget. A relever que ce dépassement est dû principalement aux opérations de clôture.

Charges	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Variations par rapport au	
				Budget 2017	Comptes 2016
				en millions de francs	en %
	en millions de francs	en %			
Personnel	1263,1	1254,7	1210,4	+ 8,4	+ 4,4
Transferts	1652,7	1647,9	1611,4	+ 4,8	+ 2,6
Consommation de biens et services	358,0	353,8	349,6	+ 4,2	+ 2,4
Amortissements	93,4	119,9	103,9	- 26,5	- 10,1
Charges financières et comptables	35,2	35,2	35,3	-	- 0,3
Financements spéciaux	127,6	43,5	234,8	+ 84,1	- 45,7
Total	3530,0	3455,0	3545,4	+ 75,0	- 0,4

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > la croissance de la masse salariale de 52,7 millions de francs, relevée en 2017 par rapport à l'année précédente, découle notamment de la fin de l'application de deux mesures inscrites au programme d'économies adopté en 2013, à savoir le retardement de l'octroi des paliers et le prélèvement d'une contribution de solidarité. La hausse du taux de contribution à la Caisse de prévoyance participe en outre pour près de 37% à la progression de la masse salariale. Enfin, l'augmentation nette du nombre de postes occupés de quelque 59 unités et les revalorisations salariales sont également parmi les principales causes de l'évolution de la masse salariale ;
- > les charges de personnel excèdent le budget de 8,4 millions de francs (+ 0,7 %). Cet écart s'explique pour l'essentiel par des dépenses supplémentaires de personnel à la HES-SO//FR et à l'Université, charges entièrement compensées par des ressources extérieures ;
- > les subventions accordées sont en progression par rapport au budget en raison, d'une part, de la croissance du volume des aides pour la réduction de primes d'assurance maladie, et d'autre part d'une croissance soutenue des contributions dans le domaine de l'asile ;
- > le montant relatif aux financements spéciaux s'explique par l'attribution à divers fonds et provisions ainsi que par les opérations de clôture (cf infra, point IV).

III. Un volume d'investissements inférieur aux prévisions budgétaires

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dépenses d'investissements	139,1	196,9	139,1
Dépenses d'entretien des bâtiments et des routes	39,2	34,3	37,0
Total	178,3	231,2	176,1
Autofinancement en % des investissements nets	110,9	65,2	143,8

Les dépenses du compte des investissements sont inférieures à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2017 en raison principalement de dépenses moindres pour les acquisitions et aménagements d'immeubles. Ceci concerne en particulier le renoncement à l'achat d'un immeuble qui aurait dû servir de site de stockage pour les archives, le Conseil d'Etat ayant en effet choisi d'examiner d'autres options.

En cumulant les investissements bruts et les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes, le volume total des travaux atteint 178,3 millions de francs, soit un montant similaire à celui de 2016 ; ce qui représente 4,9% des dépenses brutes totales de l'Etat.

IV. Opérations relatives aux provisions, fonds et charges extraordinaires

Grâce au résultat positif des comptes et au vu des défis financiers qui attendent l'Etat ces prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer diverses provisions et fonds, notamment :

- > 23 millions de francs pour faire face aux conséquences liées aux modifications attendues de la législation future concernant l'imposition des entreprises, en particulier dans la perspective d'une compensation temporaire aux communes et aux paroisses, dont le volume atteindra, sur 7 ans, environ 68 millions de francs. La provision constituée au fil des années permettra de financer cette compensation ;
- > 10 millions de francs attribués en faveur du fonds d'infrastructures afin de compléter le préfinancement du développement des infrastructures nécessaires au développement du canton. Le budget de l'exercice 2018 et le plan financier prévoient des prélèvements sur ce fonds pour plus de 110 millions de francs jusqu'en 2021.

L'exercice 2017 enregistre par ailleurs la première utilisation du fonds créé aux comptes 2016 pour le financement des opérations de politique foncière active, à hauteur de 41 millions de francs. Le recours à ce fonds a permis de financer les acquisitions et l'exploitation des terrains sis sur les communes de Romont et de St-Aubin, de sorte que ces opérations n'influencent pas les résultats comptables de l'Etat.

V. Conclusion

Le résultat favorable des comptes 2017 a permis de renforcer les provisions et d'attribuer un montant complémentaire au fonds d'infrastructures, ce qui contribuera à réaliser un programme d'investissements ambitieux dans les années à venir. Ce bon résultat s'accompagne d'une augmentation nette des effectifs du personnel de 59 postes équivalents plein temps et permet d'assurer des prestations publiques de qualité.

Ce résultat, dont le Conseil d'Etat se réjouit, s'explique avant tout par la maîtrise des charges de fonctionnement et par une progression importante des recettes provenant de l'extérieur. Cette dernière est due au résultat exceptionnel de la BNS et à la croissance très importante et imprévue du produit de l'impôt anticipé qui rompt avec les tendances antérieures. Ces deux sources restent toutefois fluctuantes, avec des volumes qui ne peuvent être assurés.

Enfin, un certain nombre d'éléments rappelle que les finances cantonales restent sous pression. La réalisation des priorités fixées par le Conseil d'Etat dans le programme gouvernemental devra composer avec un contexte budgétaire relativement tendu, comme en témoignent les déséquilibres prévus dans le plan financier pour les années 2019 à 2021.

Contacts

—

Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur des finances, T +41 26 305 31 01, ce jour de 16h00 à 16h30
Laurent Yerly, Trésorier d'Etat, T +41 26 305 31 15, ce jour de 16h00 à 17h00